



Commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

02400 ESSÔMES-SUR-MARNE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 février 2020**

Présents : M. Jean-Paul BERGAULT M. Jean-Yves BOUCHÉ M. Éric BREME
M. Gilles BUCQUET M. Jean-Paul CLERBOIS Mme DUCHESNE-HUOT Isabelle
M. Jean-Marc FABIANSKI M. Louis FORJAN M. Pascal FREUDENREICH
Mme Frédérique LEANDRE Mme Danielle LOPPIN

Excusée : Mme Katty BLANCHET

Pouvoirs : Mme Jmaïra SAMAKÉ à M. Éric BREME

A été nommé secrétaire de séance : M. Jean-Yves BOUCHÉ.



Ordre du jour :

Affaires générales

- 012 : CARCT / Modification des statuts / Animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux / Approbation

Finances

- 013 : Demandes de subvention DETR / Approbation
- 014 : Ecole maternelle Lucien Delage / Demande de subvention pour une sortie en classe de découverte
- 015 : Compte de Gestion
- 016 : Affectation du résultat
- 017 : Compte administratif

Patrimoine

- 018 : Achat de terrains / Approbation

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- 019 : Travaux rue de la Marne / Demande de subvention APV
- 020 : Adhésion à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine
- 021 : Motion de soutien à la filière Champagne et à la filière vin

Points retirés de l'ordre du jour :

- les créations et suppressions de postes seront présentées au conseil municipal du mois de mars, le comité technique se réunissant le 9 mars prochain.

- Le point n°20 est retiré de l'ordre du jour car il n'y a pas lieu de délibérer.

En effet, après renseignement pris auprès du centre de gestion, le remplacement d'un fonctionnaire absent pour maladie nécessite la signature d'un contrat à durée déterminée.

Questions diverses

Procès-verbal de la séance du conseil du 28 janvier 2020 : Monsieur le Maire informe les élus d'une correction dans les états de présence : Monsieur Fabianski absent excusé (pouvoir à M. le Maire) ; Mme Gatteau absente excusée (pouvoir à Mme Samaké), présente.
Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 28 janvier est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **CARCT / Modification des statuts / Animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux / Approbation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry a modifié ses statuts, par délibération en date du 16 décembre 2019.

Cette modification porte sur la prise de compétence : « **animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au sens de l'article L211-7 du code de l'environnement** ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la modification des statuts de la CARCT ci-dessus présentée.

FINANCES

- **013a/2020 Bâtiment vétuste près du Temple / Démolition et création d'un WC publiques / Demande de subvention DETR / Approbation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de démolition d'un bâtiment vétuste à proximité du Temple de Monneaux et la création d'un WC publiques a fait l'objet d'une première demande de subvention, au titre de la DETR, par délibération en date du 20 mars 2019.

Le plan de financement 2019 était le suivant :

- Coût total de l'opération : 39 237, 86 HT, soit 47 085, 43 € TTC
- Subvention API (20%) : 7 847,57 €
- Subvention DETR (45%) : 17 657, 03 €
- Part communale : 13 733, 26 €

Afin de réduire les coûts de ces travaux, Monsieur le Maire explique que les travaux de démolition ont été réalisés par le service technique de la commune.

Le montant estimé des démolitions est de : 14 114, 99 € HT.

Le nouveau plan de financement prévisionnel 2020 serait donc le suivant :

- Coût total de l'opération : 27 132,71 HT, soit 32 559,25€ TTC
- Subvention API (2018) : 5 024, 57 € (au prorata)
- Subvention DETR (45%) : 12 209,72 €
- Part communale : 9 898,42 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- ✓ le projet ci-dessus présenté,
- ✓ le plan de financement de l'opération

○ **013b/2020 : Achat de 4 PC informatiques / Demande de subvention DETR / Approbation**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la salle informatique située dans les locaux de la bibliothèque, présente un parc informatique vieillissant, datant du dispositif Picardie en Ligne.

Il devient nécessaire de remplacer les ordinateurs les plus obsolètes.

Il est par conséquent proposé l'achat de 4 PC informatiques.

Le plan de financement 2020 est le suivant :

- Coût total de l'opération : 3 626, 10 HT, soit 4 351, 32 € TTC
- Subvention DETR (50%) : 1 813, 05 €
- Part communale : 1 813, 05 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- ✓ le projet ci-dessus présenté,
- ✓ le plan de financement de l'opération

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

○ **013c/2020 : Achat d'un logiciel de gestion des cimetières / Demande de subvention DETR / Approbation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune présente sur son territoire 3 cimetières nécessitant une gestion rigoureuse.

Aussi est-il proposé l'acquisition d'un logiciel de gestion des emplacements, des concessions, des concessionnaires et des inhumés pour les 3 cimetières de la commune.

Le plan de financement 2020 est le suivant :

- Coût total de l'opération : 21 612, 34 HT, soit 25 934, 81 € TTC
- Subvention DETR (40%) : 8 644, 93 €
- Part communale : 12 967, 41 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- ✓ le projet ci-dessus présenté,
- ✓ le plan de financement de l'opération

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

○ **013d/2020 : Travaux à l'école primaire de la cote 204 / Demande de subvention DETR / Approbation**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux nécessaires à l'école primaire de l'école 204.

Il s'agit d'installer de nouvelles gouttières et de refaire les sanitaires.

Le plan de financement 2020 est le suivant :

- Coût total de l'opération : 6 587, 50 HT, soit 7 109, 92 € TTC
- Subvention DETR (40%) : 2 635, 00 €
- Part communale : 3 952, 50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- Le projet ci-dessus présenté,
- Le plan de financement de l'opération

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

- **014/2020 : Ecole Maternelle Lucien Delage / Demande de subvention pour une sortie en classe de découverte**

Par courrier en date du 14 septembre 2019, la directrice de l'école maternelle sollicite une aide financière de la commune pour une classe de découverte.

Ce séjour est programmé du 3 au 5 juin 2020, au CPIE de Merlieux et a pour objectif éducatif de sensibilisation des élèves au développement durable.

Le montant total de ce voyage est de 4200 euros (210 € par élève/classe de 20 enfants).

La subvention sollicitée est de 1470 €, ce qui représente 35 % du coût total du projet, soit 73,50 € par élève.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

- **015/2020 : Compte de Gestion**

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **016/2020 : Affectation du résultat**

A la clôture de l'exercice 2019, l'excédent de fonctionnement est de 341 196, 40 €.

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de la façon suivante :

Compte 1068	341 196, 40 €
-------------	---------------

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'affectation ci-dessus proposée.

- **017/2020 : Compte Administratif 2019**

Le conseil municipal délibérant (*le Maire étant sorti de la salle*) sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé et présenté par M. Éric BREME, lui donne acte, à l'unanimité (*moins une non participation au vote*) de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

*** Section de Fonctionnement**

Dépenses	1 864 117, 25 €
Recettes	2 205 313, 65 €
Excédent reporté	0, 00 €
Excédent de l'année 2019	341 196, 40 €

* Section d'Investissement

Dépenses	445 729, 21 €
Recettes	752 358, 42 €
Déficit reporté	464 994, 65€
Déficit de l'année 2019	- 158 365, 44 €

PATRIMOINE

○ 018/2020 : Achat de terrains / Approbation

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'acquérir la parcelle appartenant à Mme Sauvadet, héritière de M. Boursier, cadastrée n°YP34, au lieu-dit 'Les Carreaux' à laquelle la commune avait fait une proposition d'achat d'un montant de 30 000 euros.

Après négociations, cette dernière souhaite vendre sa parcelle 35 000 euros.

La parcelle étant nécessaire pour la réalisation du nouveau carrefour de l'entrée de Crogis, en lien avec le bassin de rétention, il est proposé l'acquisition au montant demandé.

Par ailleurs, une éventuelle expropriation amènerait une dépense plus importante, liée au coût fixé par les Domaines (85 € / m²).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette acquisition à hauteur de 35 000 euros et autorise le Maire à signer la promesse de vente, auprès du notaire Maître AST.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

○ 019/2020 : Travaux de voirie rue de la Marne / Demande de subvention APV *Annule et remplace la délibération n°003c du conseil municipal du 28 janvier 2020*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une première demande de subvention APV a déjà été déposée en 2018 pour des travaux de voirie rue de la Marne.

En fonction de la nouvelle étude réalisée, il convient de solliciter une nouvelle subvention pour ce projet et d'engager la commune à réaliser les travaux dans un délai de deux ans suivant l'attribution de la subvention.

De ce fait, il convient de renoncer à la première subvention allouée.

Le plan de financement est le suivant :

➤ Nouvelle estimation :	80 830, 50 € HT
➤ Part communale : 80 830, 50 x 60 % =	48 498, 30 €
➤ Subvention complémentaire APV 2020 : 80 830,50 x 40 % =	32 332, 20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet, autorise le dépôt de la demande de subvention au Département, et à créditer la somme nécessaire au budget primitif 2020.

○ **020/2020 : Adhésion à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial.

Cet organisme contribue au développement de l'œnotourisme, notamment par la possibilité d'installer une signalétique 'Patrimoine mondial' et d'utiliser l'emblème 'Coteaux, Maisons et Caves de Champagne' dans les outils de communication et de promotion.

De plus, les communes adhérentes et participantes à l'opération 'Villages et Coteaux propres' perçoivent une dotation annuelle de 100 rosiers.

La cotisation 2020 pour les communes de la zone d'engagement est de 0,50 euro par habitant, soit un montant total de $0,50 \times 2776 = 1\,388,00$ € pour la commune d'Essômes-sur-Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine,

○ **021/2020 : Motion de soutien à la filière Champagne et la filière vin**

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins français, y compris les vins mousseux importés sur leur territoire à une taxe pouvant représenter jusqu'à 100 % de leur valeur ;

Considérant la décision déjà prise par les USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant que la mise en place d'une taxe fragiliserait la position des vins français sur ce marché et aurait des répercussions économiques désastreuses sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin représente le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce résultat à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

Considérant que les USA constituent le 1^{er} marché à l'exportation en valeur de la filière Champagne avec 660,1 millions d'euros de chiffre d'affaires, et le 2^{ème} marché en termes de volumes ; que cela bénéficie directement et indirectement à 15 000 exploitations viticoles champenoises qui dynamisent le territoire de l'AOC ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Président de la République Française de ***faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la mise en place d'une taxe sur les vins mousseux et l'ensemble des vins.***

QUESTIONS DIVERSES

► Information des élus :

- Lecture du courrier de l'association 'Villes et villages où il fait bon vivre' : sur les 34 841 communes de France métropolitaine, Essômes-sur-Marne fait partie des 1814 communes distinguées et éligibles au label Villes et Villages où il fait bon vivre ! Si la commune souhaite exploiter ce label, un dossier d'inscription est à renvoyer à l'organisme.
- Courrier du contrôle de légalité reçu le 13 février 2020 faisant part d'observations sur la délibération instaurant le RIFSEEP : il conviendra de délibérer au prochain conseil pour ajuster cette délibération au regard des corrections demandées.
- Réception d'un courrier du Premier Ministre relatif au risque d'épidémie du Coronavirus
- Chantier d'insertion : présentation du bilan financier
- Cession des 2 parcelles Coallia à l'euro symbolique : l'acte notarié fixe à 9 267,50 € leur valeur vénale. Monsieur Clerbois souligne l'importance du don de l'association à la commune et l'en remercie.
- Information de l'association des croqueurs de pommes : calendrier de ses activités envoyées par mail aux élus.
- courrier du Préfet de l'Aisne suite à l'incendie sur le site Haras d'Estres, exploitant une installation de compostage : il est rappelé que tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément à la réglementation.
- Avis de la commission d'enquête sur le projet de SRADDET des Hauts-de-France : document consultable à la mairie.
- Point sur les marchés en cours :
 - ❖ Marché de prestation intellectuelle (MAPA) pour la maîtrise d'œuvre relative à la poursuite de la restauration de l'abbatiale : la date limite de retrait des DCE est fixée au 25 février, à midi
 - ❖ Marché de travaux de rénovation des ateliers municipaux : clôture du marché fixée au 9 mars, à midi
 - ❖ Marché de travaux d'aménagement rue du jeu d'arc et de la grenouillère : clôture du marché le 16 mars, à 17h00.
- Intervention de Mme DUCHESNE-HUOT : se dit choquée de constater que le bois situé au carrefour de la Picoterie à Bourbetin a été entièrement coupé.
Monsieur le Maire explique que le propriétaire est libre de le faire, sans que la municipalité puisse faire quoique ce soit.

Information agenda :

- 6, 7 et 8 mars : opération Hauts de France propres 2020

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance,


Monsieur Jean-Yves BOUCHE

